

Rôle et avantages de l'enregistrement international des droits de propriété intellectuelle

Dr. Gabriele Gagliani - Dakar Mai 2014



Objectifs du Séminaire

Comprendre le rôle de l'enregistrement international des droits de la propriété intellectuelle dans la stratégie commerciale d'une entreprise

Comprendre les avantages de l'enregistrement international des droits de la propriété intellectuelle pour les entreprises

Contenu du Séminaire

- **Qu'est ce que la Propriété Intellectuelle?**
- **Qu'est ce que l'enregistrement?**
- **Pourquoi choisir l'enregistrement international?**
- **Quels régimes d'enregistrement choisir?**

Qu'est ce que la Propriété Intellectuelle?

Monopole (droits exclusifs) octroyé par les autorités nationales aux créateurs de nouvelles idées qui méritent d'être protégées

La propriété intellectuelle peut revêtir **différentes formes**: marque, droit d'auteur, dessin et modèle industriel, brevet, secret d'affaire etc....

Pourquoi a t'on besoin d'un "monopole"?

- Permet de transformer la créativité en valeur
- Gratifie et encourage les investissements en recherche
- Protège les consommateurs
- Équilibre entre droits et obligations
- Les concepts de la propriété intellectuelle sont au service du développement

Le monopole concédé et la valeur des droits conférés

Le monopole concédé et la valeur des droits conférés dépendent de la protection du titulaire, qui dépend à son tour de:

- Mécanisme de concession: enregistrement ou non
- Système de défense des droits concédés

Les droits de propriété intellectuelle

Propriété Industrielle: (normalement) enregistrement

- Brevets
- Marques
- Dessins et modèles industriels
- Indications géographiques



Copyright © [Groupe Taxi 92](#)

Droit d'Auteur: (normalement) dès sa création, toute œuvre originale jouit automatiquement de la protection d'un droit d'auteur

- Créations littéraires et autres

L'enregistrement: le meilleur des systèmes – l'exemple des brevets



- L'enregistrement est le meilleur des systèmes pour la protection de la P.I.
- L'apparition des **technologies nouvelle** pose toujours le problème de la nécessité d'un régime juridique adapté
- La documentation des brevets: un outil au service du développement

Propriété industrielle: cadre normatif (I)

Cadre normatif général «composé» par:

- **Législation nationale:** établit les critères d'obtention des droits et les systèmes d'examen des demandes (examen formel et de fond, ou uniquement formel)
- **Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle** (Traité administré par l'OMPI): pour harmoniser les législations nationales

Propriété industrielle: cadre normatif (II)



- Arr. + Protocole de Madrid, PCT, La Haye, Classification de Nice, Strasbourg et Locarno (OMPI): pour faciliter l'enregistrement des droits
- ADPIC (Accord sur les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce, texte annexé à l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce): pour harmoniser davantage les législations nationales et faire mieux respecter les droits des titulaires

Obtenir des droits de propriété intellectuelle (I)

- Voie «nationale»
- Voie «régionale»:

Europe

Le système UE/OHMI [Alicante] (l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur)

Le système de l'OEB (l'Office Européen des Brevets est l'organe exécutif de l'Organisation Européenne des Brevets)

Le système Eurasien (la Convention sur le brevet eurasien de l'Organisation eurasienne des brevets, OEAB)

Obtenir des droits de propriété intellectuelle (II)

Afrique

Le système **OAPI (Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle)**, pour une protection dans les pays africains francophones et lusophones)

Le système **ARIPO (l'Organisation Africaine Régionale de la Propriété Intellectuelle)**

L' OAPI (I)



L'OAPI, dont le siège est à Yaoundé (Cameroun), est l'Office de propriété industrielle commun à tous les États membres.

Loi uniforme (l'Accord de Bangui et ses Annexes) pour les **dix-sept (17) États membres**

États membres: Benin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Union des Comores

L' OAPI (II)

Caractéristiques du système OAPI:

- L'Organisation **centralise toutes les procédures de délivrance des titres de propriété industrielle** tels que les brevets, les marques de produit ou de service, titres qui sont valables dans l'ensemble des pays membres
- **Tout dépôt** effectué auprès de l'Administration de l'un des États membres ou de l'Organisation a valeur de **dépôt national dans chaque État membre**

L'ASPIT



Structure nationale de liaison: l' Agence Sénégalaise pour la Propriété Industrielle et l'Innovation Technologique traduit au niveau "endogène" les objectifs majeurs de l'OAPI en matière de propriété industrielle (délivrance des titres de protection)

Le système OAPI: formalités à accomplir et démarches à entreprendre pour obtenir la protection (l' Accord de Bangui, adopté en date du 2 mars 1977, et ses Annexes)

Obtenir des droits de propriété intellectuelle (III)

- Voie «internationale»:

Brevets – le Traité de coopération en matière de brevets
ou PCT

Marques - le Système de Madrid

Dessins et modèles industriels - le Système de La
Haye

Droit d'Auteur: Cadre Normatif

- **Législation nationale**
- **Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (+ Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur ou WCT): OMPI**
- **Convention de Rome pour la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (+ Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes ou WPPT): OMPI**
- **ADPIC (Accord sur les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce): OMC**

Les atteintes aux droits de propriété intellectuelle (I)

La **contrefaçon**: il existe autant de contrefaçons que de types de créations

La contrefaçon se définit comme la reproduction, l'imitation ou l'utilisation totale ou partielle d'un droit de propriété intellectuelle sans l'autorisation de son propriétaire

Les atteintes aux droits de propriété intellectuelle (II)

Attention !: on ne parle de contrefaçon que dans le cas d'atteintes (de « copies ») à des droits de propriété intellectuelle

D'autres atteintes existent en dehors de la contrefaçon (concurrence déloyale, dénigrement, etc.), mais sont sanctionnées par d'autres voies

Les atteintes aux droits de propriété intellectuelle (III)

La **piraterie**: questions nationales et questions mondiales

En matière de propriété intellectuelle, la piraterie est la reproduction, à des fins lucratives, d'une œuvre protégée par le droit d'auteur sans l'autorisation du titulaire de ce droit

Les atteintes aux droits de propriété intellectuelle (IV)

On constate avec regret qu'aujourd'hui la piraterie a pris, à travers le monde, une **ampleur considérable**

Il va sans dire que le **préjudice** ainsi causé aux auteurs est **considérable**

Défendre ses droits de propriété intellectuelle (I)

- **Droit national** toujours applicable
- Le titulaire des droits est son propre **policier**: vous devez surveiller l'utilisation qui est faite de votre droit de propriété intellectuelle sur le marché
- Les mesures à prendre

Défendre ses droits de propriété intellectuelle (II)

- **Opposition** (pour les seuls droits de propriété industrielle): la force du DPI dépend de leur enregistrement ou non et de la qualité de l'éventuel enregistrement
- **Tribunaux ou arbitrage**

Les licences d'exploitation (I)

Le contrat de licence d'exploitation constitue une **façon habituelle d'exploiter** l'exclusivité d'une entreprise sur son DPI

Contrat de licence: le propriétaire du DPI (le «donneur de licence») donne la permission à une autre personne (le «preneur de licence») d'utiliser le DPI à des fins mutuellement convenues

Les licences d'exploitation (II)

- Établir un équilibre entre les intérêts privés et l'Intérêt public: le rôle des licences et leur lien avec l'enregistrement des droits
- Les licences comme instruments de transfert de technologie

Les licences d'exploitation (III)

Contrat de licence:

- Spécifie conditions et portée de l'accord
- Énonce (souvent) limitations quant aux pays où le preneur de licence peut utiliser le DPI, à la durée de la licence et au type de produit concerné
- **Source supplémentaire de revenus**

Merci de votre attention!

- **Dr. Gabriele Gagliani - Dakar Mai 2014**